

SAINT PAL DE SENOUIRE
CONSEIL MUNICIPAL
08 octobre 2018

Compétences EAU et ASSAINISSEMENT au 1^{er} janvier 2019

En présence de :

M. Joubert Président de l'Agglomération

M. Joujon V.P. Agglomération

M. Ferrer Directeur DEA

M. Clémensat Président du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois

M. Carmier Adjoint Municipalité de Connangles

M. Coche C.M. Municipalité de Cistrières

M. Malfant Village de Serres

Alain Fouillit Maire, Claude Tisseur Adjoint, Catherine Pierrot Adjointe, William Malfant, Gérard Fouillit, Jean Marc Roux, Christian Margerit, Conseil Municipal de St Pal de Senouire

Les différents points abordés concernent la loi NOTRE et la perte de compétences pour les communes. Lors de cette réunion c'est avec stupéfaction que nous avons appris que les compétences étaient officiellement transférées depuis le 1^{er} janvier 2018. Nous avons interrogé l'Agglo qui a déclaré avoir été informée en septembre. Pendant 8 mois, l'Agglo ignorait qu'elle avait les compétences et la commune ignorait qu'elle n'avait plus les compétences. Cherchez l'erreur !

Au 01/01/2019 plus de budgets communaux eau et assainissement, avec fin des dernières opérations comptables 2018.

Il n'y aura plus de convention entre les communes et le Syndicat des Eaux, seules sont possibles les conventions Agglo / Syndicat.

Si nous n'avions pas été forcé de rejoindre une grande communauté d'agglo nous aurions conservé les compétences jusqu'en 2026.

Les communes doivent faire des propositions pour les tarifs de l'eau et l'assainissement. L'Agglo délibérera pour donner son accord. A terme peut-être faut-il s'attendre à l'uniformisation des tarifs. Pour St Pal de Senouire en 2019 le Conseil Municipal propose le maintien des tarifs actuels.

Marchés publics

A compter du 1^{er} octobre 2018, dématérialisation complète des procédures des marchés publics. Le seuil passe de 90 000 € à 25 000 € les échanges d'informations et communications, les candidatures et offres, les données essentielles sont faites par voie électronique.

ADMR La Chaise Dieu

La subvention communale pour les travaux du local à La Chaise Dieu est versée. Rappel de la délibération de St Pal de Senouire : 3 € par habitant (subvention remboursable si l'ADMR quitte La Chaise Dieu). Une inauguration / apéritif dinatoire est organisé le 26 octobre.

Points d'eau Lutte contre les incendies

Le Conseil Municipal étudie le rapport du SDIS pour la défense extérieure. Tous les points relevés sont étudiés.

Prise d'eau Saut du Matelot

Le renouvellement pour l'exploitation de la microcentrale du Saut du Matelot fait l'objet d'une demande en Préfecture. La Mairie de la Chapelle Bertin a soulevé la possibilité d'un soutien à M. Ludon. En l'absence d'éléments d'informations probants et de demande de M. Ludon, le Conseil Municipal ne donne pas suite pour le moment.

Subvention communale

L'ACCA de St Pal de Senouire a fait passer cette année son numéro SIRET. En conséquence la subvention communale décidée au budget a pu être versée.

Suite à la demande de l'ACCA, le local cuisine du moulin du Bourg sera prêté (sans loyer) les jours de rassemblement des chasseurs pour se réunir autour d'une boisson chaude. Il ne s'agit pas d'une maison de la chasse pour les découpes.

Sangliers

Alain Fouillit a fait le compte rendu de la réunion municipalité / agriculteurs / chasseurs organisée à la demande de M. le Préfet. Pour St Pal de Senouire aucun point d'agraineage n'est retenu. Réunion que s'e'st déroulée dans une très bonne ambiance.

Location Ancien Presbytère

Divers points sont abordés pour le logement loué à la famille Harny.

Convention de regroupement dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie
Le Conseil Municipal donne son accord pour une convention entre le Département et les Communes. Il s'agit du regroupement des certificats d'énergie par le Département, la mise en œuvre d'éléments de mission et la gestion de flux financier entre collectivités et opérateurs économiques.

Vente Filaire Combres

Le Maire donne les résultats de la consultation d'électeurs.

Sur NEUF inscrits, NEUF électeurs ont participé au scrutin et ont voté POUR

Au vu des résultats de la consultation, il est décidé à l'unanimité, de procéder à la cession de la parcelle AV292 du village de Combres avec un tarif arrêté à 1 € le m².

Gymnase et Centre de Loisirs de La Chaise Dieu

La Communauté d'Agglomération a décidé de restituer les compétences relatives au Gymnase et au centre de Loisirs de La Chaise Dieu. Ces deux structures reviennent d'office à la Commune de La Chaise Dieu. Toutefois elles sont utilisées par l'ensemble des élèves du plateau casadéen. La Municipalité de Sembadel est favorable à un service unifié entre les communes utilisatrices. Le Conseil Municipal de Saint Pal de Senouire ne souhaite pas d'un service unifié. Il rappelle que son rattachement à l'agglomération du Puy en Velay avait été rejeté et que cette position est toujours d'actualité. De ce fait les allers et retours des structures ente l'Agglo et la commune de La Chaise Dieu sont à gérer par La Chaise Dieu. Pour 3 Contre 0 Abstentions 6.

Section Clersanges Pissis Molimard Le Sap

Les ayants droit seront réunis pour les consulter sur le nouveau plan d'aménagement pluriannuel

TELETHON St Pal / Berbezit

Samedi 27 octobre 2018.

Organisé par les motards et un groupe de bénévoles

En journée : Balade motos quads

A partir de 19 h 30 : Repas suivi d'une soirée dansante Salle des Fêtes de St Pal

Réservations avant le 25 octobre

Motos 04.71.00.09.12 / 06.81.34.44.80

Repas uniquement 06.83.11.31.99 / 04.71.00.91.59

Tous les bénéfices sont intégralement versés au Téléthon.